Concours externe

du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation Session 2013

Epreuve sur dossier

Durée de la préparation : 2 heures Durée de l'épreuve : 45 minutes Coefficient 3

PREVENTION DU DECROCHAGE SCOLAIRE

Composition du dossier

Document n°1 : Extrait rapport Vie Scolaire juin 2012, lycée X page 2/8 Document n°2 : Extrait du contrat de travail de Madame M, établi entre l'EPLE lycée X et Madame M page 2/8 Document n°3 : Extrait du rapport « Lutte contre le décrochage et l'absentéisme scolaires », octobre 2011 page 3/8 Document n°4 : Extrait du bulletin officiel n°26 du 26 juin 2012. Encart. Lettre à tous les personnels de l'éducation nationale page 4/8 Document n°5 : Année scolaire 2012-2013 : dossier de rentrée. Dossier de presse - Vincent Peillon - George Pau-Langevin - 29/08/2012 page 4/8 Document n°6 : Extrait de : « Refondons l'Ecole de la République ». Rapport de la concertation page 5/8 Document 7 : Gilbert Longhi dans CRAP-Cahiers Pédagogiques. Extrait de la quatrième des « 12 idées pour 2012 », « Prévenir le décrochage » page 6/8

Questions

Vous êtes CPE dans le lycée X

- 1) Quelle analyse faites-vous de la situation de cette élève à la veille des vacances de la Toussaint ? Cette élève est elle dans une situation de décrochage ?
- 2) Quels leviers pouvez-vous activer pour aider cette élève à poursuivre sa scolarité au lycée X ? Quelles collaborations pourraient être développées ?
- 3) Au regard des démissions constatées les années précédentes, en particulier dans la filière ST2S pour des élèves déjà titulaires d'un BEP, quelles suggestions pouvez vous faire au chef d'établissement en vue de la rédaction d'un nouveau projet d'établissement dans le domaine de la prévention du décrochage?

Présentation de la situation

Le lycée d'enseignement général et technologique X est situé dans une zone rurale et excentrée au nord de l'académie Y, dans une agglomération de 7000 habitants. Il accueille 427 élèves issus majoritairement des deux collèges de la ville et de deux petits collèges ruraux. Il dispose des trois séries du baccalauréat général (ES, L et S) et de deux filières technologiques STMG et ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social) réparties en 16 classes : 4 secondes, 6 premières et 6 terminales. A cette structure s'ajoute une STS dans le domaine de l'informatique, accueillant 60 étudiants. Les 50 élèves internes sont hébergés au lycée professionnel voisin.

Le lycée est situé dans un secteur très défavorisé socialement, économiquement et culturellement. Le taux de catégories socioprofessionnelles défavorisées à l'entrée en seconde est nettement supérieur à la moyenne départementale et le taux de boursiers est de 18,5% sur l'ensemble de l'établissement.

Le taux de réussite au baccalauréat augmente régulièrement depuis trois ans avec 83,5% de réussite tous bacs confondus sur la période 2009-2012 et 91% de réussite au bac ST2S à la session 2011.

L'équipe de direction est composée d'un proviseur en poste depuis 2007, d'un proviseur adjoint nommé en 2009 et d'une gestionnaire qui travaille au lycée depuis 25 ans. Le service de la Vie Scolaire est composé d'une CPE nommée en 2007 et de trois Assistantes d'Éducation pour 2,5 postes. A la rentrée de septembre, Madame M, qui a déjà travaillé six ans en tant qu'Assistante d'Éducation quelques années auparavant a été recrutée dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi sur des missions d'accompagnement du travail des élèves potentiellement décrocheurs. Pour la moitié de son temps elle est rattachée au service de la Vie Scolaire. Le lycée est dotée d'une infirmière à temps complet ; l'assistante sociale tient une permanence une demi-journée par semaine et connaît parfaitement le secteur (elle travaille également sur les collèges de recrutement et le lycée professionnel). Une antenne du CIO est située à l'entrée du lycée et le COP consacre deux demi-journées par semaine au LGT.

Mélanie Z, inscrite à la rentrée de septembre 2012 en première ST2S, a 17 ans. Elle habite à 20 km du lycée, dans un département d'une académie limitrophe et est dépendante du transport scolaire pour se rendre au lycée. Elle était l'année précédente scolarisée au lycée professionnel voisin, où elle a obtenu son BEP Carrières Sanitaires et Sociales. Sa demande de poursuite d'étude en 1ST2S a recueilli un avis très favorable du conseil de classe. Elle a effectué au mois de mars 2012 un mini stage d'une journée au lycée pour y découvrir la filière et le lycée.

Le lycée est doté de deux classes de 1ST2S aux effectifs réduits de 24 élèves. C'est dans la classe bénéficiant d'un module d'adaptation que Mélanie est affectée avec 5 élèves de sa classe de l'année précédente et 8 autres élèves titulaires du BEP CSS provenant d'autres lycées professionnels de l'académie. Le reste de l'effectif est constitué d'élèves qui sont rentrés au lycée directement en seconde. Le climat de la classe, composée à une exception près de filles, est propice au travail : les élèves y sont attentifs et motivés par cette filière. Les enseignants, pour la plupart expérimentés et ayant l'habitude d'enseigner dans cette filière soulignent l'excellent comportement et la volonté de réussir des élèves de cette classe, d'un niveau d'investissement face au travail comparable à l'autre classe de 1ST2S ne bénéficiant pas du module d'adaptation

Dès le mois de septembre, Mélanie cumule 18 demi-journées d'absences qu'elle consacre à la recherche d'un apprentissage dans le domaine commercial. Elle effectue ses recherches avec l'aide de son père mais finit après avoir essuyé plusieurs refus par comprendre qu'elle ne trouvera pas ce qu'elle désire. Elle reprend donc sa scolarité au lycée et au cours d'un entretien avec la CPE, elle avoue sa peur de ne pas réussir au lycée général dans la filière qu'elle a choisie. Elle se met beaucoup de pression, manque de confiance en elle et a du mal à prendre des décisions et à s'y tenir. Elle confirme néanmoins sa volonté d'étudier et de travailler à l'issue de ses études dans le domaine de la santé. L'équipe des professeurs, mise au courant de la teneur de l'entretien a à cœur d'encourager Mélanie et met tout en œuvre pour l'aider à rattraper son retard. Elle est en cela aidée également par une de ses camarades avec qui elle a étudié au lycée professionnel. La CPE lui propose également de mettre en place un soutien individualisé avec Madame M. Celle-ci accepte et rencontre Madame M avec la CPE : au cours de l'échange Mélanie expose ses difficultés et Madame M lui indique le cadre dans lequel elle peut intervenir auprès d'elle.

Ces bonnes résolutions sont cependant de courte durée puisque Mélanie, par l'intermédiaire de son père qui les confirme, évoque au mois d'octobre des problèmes de santé et divers prétextes dont des problèmes de transport pour justifier ses vingt demi-journées d'absence. Par ailleurs, la CPE rencontre plusieurs fois Mélanie en entretien et a des échanges téléphoniques avec le père chez qui elle habite. Celui-ci, chômeur, au RSA, sans véhicule, habitant à 20 km du lycée encourage, sans y parvenir, sa fille à reprendre sa scolarité de façon suivie. Mélanie de son côté continue à récupérer ses cours auprès de sa camarade de classe, les recopie et fait les exercices demandés par les professeurs, les rend lorsqu'elle revient...et obtient compte tenu de la situation des résultats encourageants. A la veille des vacances de Toussaint, Mélanie finit par avouer à son père qu'elle voudrait retourner étudier en lycée professionnel pour y effectuer un Bac Pro... Suivant les conseils de la CPE, le père prend rendez-vous avec le COP de l'établissement pour la rentrée des vacances, quinze jours plus tard.

Document 1 : Extrait rapport Vie Scolaire juin 2012, lycée X

Au cours de l'année 2011-2012, malgré un suivi facilité par des effectifs de classe réduits, 6 démissions et 9 départs avec des réorientations (changement de lycée, Maison de la formation ou CNED) ont été enregistrés.

Pour les démissions :

- 1 élève de 1ST2S (scolarisée en cours d'année après un décrochage dans un autre lycée l'année précédente, n'a pas réussi à gérer son retour à la scolarité et des problèmes familiaux)
- 3 élèves de TST2S (2 d'entre elles se sont « installées en couple » et l'autre a trouvé du travail. Toutes étaient titulaires du BEP CSS)
- 1 élève de TSTG (problèmes de santé connus depuis son entrée au lycée)
- 1 élève de STS1 (problème d'adaptation géographique et scolaire, élève titulaire d'un bac pro)

Les élèves de terminale ST2S étaient des élèves fragiles sur le plan scolaire et psychologique. Déjà repérées dès leur arrivée en première, elles ont été soutenues et accompagnées tant par l'équipe éducative, que par l'infirmière, l'assistante sociale, le COP et la CPE, jusqu'à leur décision d'abandonner leur scolarité.

Il en est de même pour l'élève de TSTG, redoublant, qui n'a pu poursuivre ses études en raison de sa pathologie.

Le nombre de démissions est en baisse par rapport à l'année scolaire précédente où pour mémoire, on avait enregistré 8 démissions dont trois élèves de la filière STSS, toutes titulaires du BEP CSS qui avaient interrompu leur formation pour chercher du travail (2 élèves se sont « installées en couple », l'autre est restée chez ses parents).

Document 2 : Extrait du contrat de travail de Madame M, établi entre l'EPLE lycée X et Madame M

CONTRAT DE TRAVAIL CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

[...]

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : objet

L'employeur engage Mme M à compter du 1^{er} septembre 2012, et sous réserve des résultats de sa visite médicale d'embauche, dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi en qualité d'« emploi d'aide aux élèves » pour exercer les missions et les taches suivantes :

- o Animation éducative et aide à l'élève : lutte contre le décrochage scolaire
- Accompagnement du travail des élèves potentiellement décrocheurs (absences, difficultés scolaires)
- Rattrapage des cours en cas d'absence, aide aux devoirs, photocopies
- Liaison avec les familles, les équipes pédagogiques, la vie scolaire, le pôle santé-social, l'équipe de direction et l'équipe administrative
- o Aide à l'organisation de stages, recherches diverses [...]

<u>Document 3 :</u> Extrait du rapport « Lutte contre le décrochage et l'absentéisme scolaires », octobre 2011. Pierre ANTONMATTEI Inspecteur général de l'administration de l'Education nationale et de la recherche et Annie FOUQUET Inspectrice générale des affaires sociales pour la Mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance du ministère de l'intérieur.

La définition précise du décrocheur et l'estimation chiffrée du phénomène

L'article D313-59 du code de l'éducation (créé par le décret du 31 décembre 2010) définit les décrocheurs qui sont la cible du dispositif : ce sont « les jeunes qui ont décroché du système de formation initiale sans avoir acquis un niveau de diplôme minimal ». La circulaire du 9 février 2011 reformule la notion de niveau de diplôme minimal : « Il correspond à l'obtention soit du baccalauréat général, soit d'un diplôme à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau V ou IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation. »

Le nombre de jeunes sortants du système éducatif sans le niveau de diplôme minimal est estimé selon l'enquête emploi à 140 000 par an (moyenne 2005-2007)¹⁴. Il inclut le nombre de jeunes sortant « sans qualification », ceux qui ont interrompu leurs études en premier cycle de l'enseignement secondaire ou au cours de la première année de BEP CAP, et qui est estimé aujourd'hui à 40 000¹⁵ ; auquel s'ajoute le nombre de jeunes ayant accompli leur année terminale de BEP ou CAP, réputés « qualifiés » dans la nomenclature des niveaux de formation, mais non diplômés (voir encadré). En effet, la stratégie de Lisbonne adoptée en 2000 par l'Union européenne a considéré qu'un diplôme du second cycle était le bagage minimum dans une « société de la connaissance ».

140 000 « sortants sans diplôme » dont 40 000 « sortants sans qualification »

Il faut bien différencier la notion de jeunes « sortants sans qualification » de la notion de « jeunes sortants sans diplôme » En effet les jeunes « sortants sans qualification » sont ceux qui ont abandonné la scolarité au collège (niveau VI) ou en 1ère année de CAP ou de BEP (niveau V bis).

Les jeunes « sans diplôme » ont poursuivi leur scolarité au-delà, certains jusqu'au niveau IV sans obtenir de titre :

- le niveau V correspond à la poursuite de scolarité jusqu'en année terminale de CAP ou de BEP, le première ou la seconde année professionnelle rénovée, le première ou la seconde année générale ou technologique ;
- le niveau IV correspond à la poursuite de la scolarité en année terminale, professionnelle, technique ou générale, mais sans diplôme.

La part des « jeunes sans qualification » (niveau VI et V bis) a considérablement baissé en une génération : en 1975 un quart des élèves d'une classe d'âge interrompait ses études au collège ou en première année de CAP ou de BEP. Trente ans plus tard ils ne sont plus que 5%, soit 40 000. Cette baisse est considérable : elle est liée à l'élévation générale du niveau d'études.

Ainsi parmi les jeunes sortant « sans diplôme », la part des sortants « sans qualification » baisse ; celle des sortants « sans diplôme mais avec qualification » augmente du fait de la poursuite généralisée de la scolarité.

Source : Direction de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance; Note d'information 10.12

¹⁴ DEPP. Note d'information 10.12

¹⁵ Chiffre en baisse régulière depuis trente ans : il était de 70 000 en 1975.

<u>Document 4 :</u> Extrait du bulletin officiel n°26 du 26 juin 2012. Encart. Lettre à tous les personnels de l'éducation nationale

[...]

Dans l'attente de la refondation de notre École, et sans remettre en cause les travaux préparatoires déjà effectués, il est important que nous vous précisions dès maintenant les mesures de la prochaine rentrée qui s'inscrivent dans une démarche différente de celle qui avait conduit à écrire la précédente circulaire de rentrée. [...]

10. La lutte contre le décrochage scolaire est plus que jamais une priorité nationale. Elle repose à la fois sur une attention plus personnalisée portée aux jeunes, sur le développement des actions de prévention au sein des établissements scolaires et sur la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs d'appui aux décrocheurs comme la Mission générale d'insertion (MGI). Nous comptons sur votre mobilisation, en soutien des responsables départementaux et locaux des plates-formes, pour vous investir dans des dispositifs coordonnés et innovants pour un retour à une scolarité assidue. Cette lutte contre le décrochage va de pair avec l'aide individualisée pour que chaque jeune puisse faire des choix d'orientation informés et raisonnés. Nous connaissons l'engagement des conseillers d'orientation-psychologues et l'action des centres d'information et d'orientation (CIO) dans cette mission, comme leur contribution à la lutte contre le décrochage scolaire.

<u>Document 5 :</u> Année scolaire 2012-2013 : dossier de rentrée. Dossier de presse - Vincent Peillon - George Pau-Langevin - 29/08/2012

La lutte contre le décrochage scolaire

L'essentiel

Chaque année, on dénombre 140 000 jeunes sortants du système éducatif sans diplôme, qui s'exposent à un avenir professionnel particulièrement compromis.

Le Président de la République a fixé un objectif fort : réduire ce chiffre de moitié d'ici la fin du quinquennat. Toutes les dimensions de la refondation de l'École de la République doivent concourir à cette ambition : la priorité à l'école primaire, la réforme des rythmes éducatifs, la formation des enseignants, etc. Les dispositifs de prévention et de remédiation doivent mieux s'articuler autour d'un objectif central : faire que chaque jeune puisse construire son avenir et s'insérer dans la vie active. Une action renforcée est nécessaire, en termes de prévention, de pilotage des dispositifs mais aussi de collaboration entre tous les acteurs de la communauté éducative.

La nécessité d'une action renforcée contre le décrochage scolaire

Les travaux de la concertation pour la refondation de l'École permettront de dégager des axes d'action sur le décrochage scolaire mais d'ores et déjà, quelques pistes peuvent être envisagées :

- prévenir au maximum : le décrochage s'inscrit dans la problématique plus globale de l'échec scolaire. Il s'agit donc de travailler en amont du décrochage, dès l'enseignement primaire, afin d'agir dès les premiers signes, sans stigmatiser l'enfant
- améliorer le pilotage : la lutte contre le décrochage scolaire ne fait actuellement pas l'objet d'un pilotage suffisant, tant au niveau national, qu'au niveau des académies et des établissements
- instaurer un réel dialogue collaboratif : la lutte contre le décrochage suppose une action partenariale entre l'école, les collectivités et les mouvements associatifs de manière à agir sur tous les aspects qui mènent au décrochage

Un phénomène complexe, des causes multiples

Le décrochage scolaire est un phénomène complexe. Le rapport de la mission sur l'absentéisme et le décrochage scolaires, remis en 2011, souligne les principales causes de ce phénomène, auquel les élèves de l'enseignement professionnel sont particulièrement exposés : le sentiment qu'ont beaucoup d'élèves d'être "enfermés» dans des choix d'orientation souvent contraints et mal préparés en amont ; le recours excessif au

redoublement et aux exclusions de cours (qui sont utilisées dès l'apparition d'une difficulté même mineure ou dès le moindre retard) ; une tendance à la dévalorisation de l'École et du travail ; l'influence de l'environnement social et familial, etc.

La prévention : une action à tous les niveaux, mobilisant écoles et établissements

La prévention du décrochage repose d'abord sur la mise en œuvre de plusieurs actions : plan de prévention de l'illettrisme, socle commun, personnalisation des parcours, réforme du lycée, lutte contre l'absentéisme, prévention du harcèlement, etc. Ces actions permettent de conduire plus de jeunes vers le diplôme de fin de cycle et de limiter les sorties prématurées.

C'est au sein des établissements scolaires que se construit la prévention du décrochage, par la mise en œuvre de mesures de repérage et d'aides personnalisées. Selon la situation de l'élève, l'objectif est de le réinstaller dans une dynamique positive par rapport à ses études.

La mission générale d'insertion se réoriente et positionne clairement son champ d'action dans la mise en place et l'accompagnement d'actions de prévention et de raccrochage dans le cadre des réseaux "nouvelle chance" (RNC).

Le repérage des élèves qui ont décroché

Depuis 2011, trois campagnes du SIEI ont entrepris de repérer les jeunes sortis du système éducatif sans diplôme. Le SIEI doit permettre d'identifier ces jeunes non plus sur la base d'informations déclaratives, mais par un croisement de bases de données au niveau national et interministériel (éducation nationale, agriculture, CFA). L'efficacité du dispositif doit encore être évaluée.

Une prise en charge personnalisée grâce aux plateformes de suivi et d'appui

La coordination des acteurs territoriaux (CIO, mission locale, Bij, Greta, CFA, etc.) a permis localement la constitution de près de 380 plateformes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs, placées sous la responsabilité des préfets de département.

Les acteurs de l'éducation et de l'insertion, réunis au sein de ces plateformes, s'organisent pour apporter les solutions les plus adaptées aux jeunes décrocheurs en mettant en cohérence les différentes réponses de leurs structures.

<u>Document 6 :</u> Extrait de : « Refondons l'Ecole de la République ». Rapport de la concertation. Rapporteur général : Alain DULOT

Un système éducatif mobilisé contre le décrochage

La lutte effective contre le décrochage est un impératif. De nombreux jeunes en situation d'échec peuvent retrouver confiance dès lors qu'ils sont placés dans une situation où ils peuvent être actifs et créatifs. Parce que le « raccrochage » est un processus aléatoire et coûteux, il faut agir pédagogiquement en amont pour repérer et prévenir. Parce que le décrochage a de multiples causes et de multiples traductions, il doit mobiliser des acteurs aux compétences plurielles et aux responsabilités clairement identifiées (État, collectivités, établissements, mission générale d'insertion, chambres consulaires, entreprises, associations...). Parce que le décrocheur est avant tout un décroché, il convient de systématiser l'accompagnement personnalisé auprès des jeunes repérés et offrir des parcours diversifiés adaptés aux goûts et aux aptitudes de chacun, à travers, par exemple, la modularisation des enseignements et la capitalisation des acquis.

- → Mettre en place systématiquement un référent dans les collèges et les lycées professionnels à fort taux de décrochage ; ce référent serait responsable de la prévention de décrochage, des signalements d'élèves qui sortent du système notamment auprès des missions locales, des relations avec les parents des élèves concernés et, le cas échéant, de l'aide au retour des décrocheurs dans les établissements.
- → Responsabiliser l'ensemble de l'équipe éducative, notamment les enseignants, dans la lutte contre l'absentéisme qui est souvent le premier symptôme et la première étape du décrochage (tutorat, formation, mise à disposition d'outils professionnels…).
- → Faire passer de 16 à 18 ans l'obligation de ne laisser aucun jeune sans solution.

→ Garantir un droit d'accès à la qualification et un « droit au retour » effectif pour tous ceux qui ont interrompu leurs études sans diplôme, en mettant en place, aux côtés des initiatives type micro-lycées, lycées autogérés, établissements de la deuxième chance, ateliers et classes relais, des dispositifs renouvelés au sein même des établissements scolaires et des CFA.

<u>Document 7 :</u> Gilbert Longhi dans CRAP-Cahiers Pédagogiques. Extrait de la quatrième des « 12 idées pour 2012 », « Prévenir le décrochage ».

[...]

L'appareil scolaire comptabilise les décrocheurs sans jamais avoir défini le décrochage. En conséquence, selon la conjoncture, les divers services se référent soit à des taux d'abandon au cours d'une année ; soit à des sorties du système éducatif sans diplôme à la fin d'un cursus ; ou encore à un absentéisme relatif qui obère une montée de classe en classe. La confusion est telle que certaines statistiques ont tenté de temps à autre de chiffrer les seuls décrocheurs de moins de 16 ans en écartant les plus âgés libérés de l'obligation scolaire.

Le décrochage étant mal identifié, les décrocheurs sont parfois répertoriés dans des rubriques hétéroclites : changement d'établissement, réorientation, entrée dans la vie active, scolarisation par correspondance, départ à l'étranger, alternance, etc. La créativité lexicale est d'autant plus vive que certains collèges et lycées ont quelque chose à cacher. Il existe deux types d'élèves qui décrochent : les décrocheurs et les décrochés. Les premiers assument la rupture en termes de désir et de projet. À contrario, les décrochés subissent une éviction sournoisement instituée par leur établissement qui, peu à peu, les transforme en refuzniks que l'on affuble de toutes sortes de noms visant à dissimuler le sort qu'on leur a réservé.

In fine, qu'il concerne des décrocheurs ou de décrochés, le phénomène semble recouvrir au moins trois réalités souvent imbriquées :

- abandon sans régularisation administrative ou médicale (élèves perdus de vue);
- 2. taux excessif d'absence bien que l'élève soit parfois présent (absentéisme sélectif) ; selon Maryse Esterle Hedibel il s'agit quelques fois d'élèves transparents que les établissements finissent par ne plus considérer comme élèves existants ;
- 3. comportement ascolaire (inattention, distraction, ennui, non-restitution de travail) plus ou moins couplé à un manque d'assiduité, ne permettant pas une évaluation complète.

Nombre d'établissements se préoccupent de décrochage, mais ne s'occupent pas des décrocheurs. Leur défaussement s'organise en général autour de quatre grands axes : le déni, la compassion, la réorientation et la sous-traitance.

Le déni

Les collèges et lycées les plus conservateurs rejettent l'éventualité du décrochage. Néanmoins, pour rendre en compte de la situation de certains élèves absentéistes on parlera de *démotivation*, de *paresse*, de *niveau non atteint pour pouvoir suivre...* tout en s'ingéniant pour leur bien de leur imposer un départ volontaire, notamment en arrangeant un changement d'établissement ou une démission, au besoin sous la menace d'un conseil de discipline.

La compassion

De nombreux établissements quantifient le décrochage, mais ne le traitent pas, considérant que l'école n'a pas de prise sur ses causes complexes (sociologiques, économiques, psychologiques). Ce non-engagement consiste couramment à renoncer à une approche pédagogique au profit de perspectives thérapeutiques. D'ailleurs, la médicalisation du décrochage est amplement consentie par la psychologie, la psychanalyse, la pédiatrie, la psychiatrie, qui de *souffrance* en *phobie* font de l'élève en rupture un objet clinique à part entière. En retour dans les établissements scolaires, cette représentation n'est pas nécessairement hostile à l'élève concerné; au contraire, quelques décrocheurs dument métamorphosés en patients évitent ainsi l'exclusion grâce à un projet personnel de scolarité (PPS) dans le cadre d'un suivi médicosocial.

La réorientation

Les conseils de classe sont globalement favorables à l'absorption des décrocheurs par les entreprises. La justification est expéditive : les élèves ne décrocheraient pas si au lieu de peiner en classe, ils réussissaient dans le monde du travail. Cette obnubilation s'avère aussi répandue que sa jumelle critiquant l'acharnement pédagogique et le maintien des décrocheurs à l'école alors qu'ils n'en peuvent plus.

Cette perception donne naissance à de multiples variantes dans l'affectation, l'orientation et la réorientation des élèves : en lycée professionnel ; CFA ; dispositifs d'initiation aux métiers en alternance; options de découverte d'un métier et jadis en classes préprofessionnelles de niveau ou sections de préapprentissage... Soit dit en passant, toutes ses voies et structures souvent présentées comme une solution au décrochage ne tiennent pas leur promesse puisque, par exemple, 17 % des élèves de lycées professionnels abandonnent sans achever leur cursus.

La sous-traitance

Alors que les collégiens et les lycéens ayant de lourdes maladies et des handicaps sont scolarisés dans des classes ordinaires grâce à un accompagnement individuel parallèle d'intégration (ULIS), les décrocheurs sont plutôt l'objet d'un ostracisme sous la forme édulcorée d'une rétrocession à des sous-traitants. En l'occurrence, l'école externalise aisément ses décrocheurs vers des partenaires comme [...} les écoles de la deuxième chance, les associations caritatives, les mouvements d'éducation populaire, les collectivités locales ; la Protection judiciaire de la jeunesse, l'Aide sociale à l'enfance...

Il faut proposer la *persévérance scolaire*, c'est-à-dire un maintien des élèves présumés décrocheurs dans leur cursus *naturel* et parallèlement renoncer à l'instauration d'une scolarisation palliative. À l'échelle de chaque établissement conventionnel, l'objectif de persévérance devrait conduire à des ajustements, sinon à des changements. Il ne s'agirait plus de rester impuissant face à l'installation du décrochage, mais au contraire, *in situ*, de modifier les pratiques d'enseignement et les usages de vie scolaire afin d'éradiquer les germes d'un décrochage nosocomial susceptible d'éliminer les élèves les plus fragiles.

Une frange d'enseignants, dans l'Éducation nationale, expérimente déjà des pédagogies pouvant atteindre un tel objectif. Leurs actions ont été répertoriées par le ministère de l'Éducation au sein du Conseil national de l'innovation et de la réussite scolaire. Les pistes pédagogiques ouvertes sont pour la plupart développées par les écoles, collèges et lycées membres de la fédération des établissements scolaires publics innovants FESPI. Les établissements concernés activent des leviers qui, s'ils étaient utilisés dans les établissements lambdas, permettraient de généraliser une persévérance scolaire durable. Voici huit exemples (entre autres)...

Adapter l'obligation d'assiduité

Les cursus conventionnels exigent une assiduité collective. Une nouvelle forme de temporalité scolaire peut prévoir des phases singularisées à temps partiel ou complet, selon les aléas familiaux, les convenances personnelles ou la nécessité de coupler les études et un emploi ou une passion (sport, art, etc.). Il s'agit d'alléger la pression chronologique pour ne pas acculer à un décrochage par saturation calendaire. Divers procédés peuvent se conjuguer : organisation d'un suivi à distance, phases conçues sans évaluation (type auditeur libre), etc.

Instituer un moratoire

Le passé scolaire d'un élève lui est souvent opposé comme passif. À période régulière, sa situation en termes de niveau, d'orientation, de comportement pourrait être amnistiée. Ainsi, des ajustements d'orientation deviendraient possibles pour éviter que l'affectation forcée dans une voie (une option) ne se transforme en fiasco. Dans une telle configuration, les redoublements seraient remplacés par des modules de consolidation favorisant le passage en classe supérieure.

Assimiler l'autodidactisme

La vie en dehors de l'école n'est pas un néant cognitif. Les élèves devraient pouvoir à faire évaluer, par leurs professeurs, des compétences acquises dans un cadre extrascolaire. L'école sait déjà noter des aptitudes qu'elle n'a pas transmises. Elle le fait déjà, par exemple, pour le Bac L spécialité musique, dont les élèves font valider des capacités acquises à l'extérieur (conservatoires, familles, cours particuliers). Pourquoi ne pas étendre cet usage à tout type de domaines (humanitaire, animation socioéducative, culture, protection civile, écologie, etc.) ?

Neutraliser les archaïsmes de la notation

Selon les travaux d'André Antibi, les enseignants se sentent obligés inconsciemment de mettre un certain pourcentage de mauvaises notes. Il faut éradiquer cette *constante macabre*. Par ailleurs, les conseils de classe peuvent cesser d'être des instances rituelles ou des psychodrames pour devenir des bilans de progrès assignant des objectifs réalistes propres à chaque élève.

Majorer le rêve sans créer d'illusion

Un élève qui est en difficulté intériorise une dépréciation qui contracte son avenir. Habituellement le système d'orientation en profite pour lui faire faire profil bas. Ainsi, les collégiens peu brillants intègrent-ils l'idée qu'ils seront orientés contre leur gré le cas échéant dans des filières sans renom. Or, une action éducative digne de ce nom devrait faire l'inverse en élargissant les projets et donnant la possibilité d'amplifier les rêves des adolescents, notamment les moins enclins à nourrir une ambition.

Réduire l'obnubilation entrepreneuriale

Lorsqu'un élève est en difficulté, on lui propose la voie professionnelle notamment en CFA. Il s'agit souvent d'un pis-aller. Or il est possible d'utiliser les avantages de l'alternance sans le risque d'imposer un métier non choisi. Il suffit de mettre en place un va-et-vient ne reposant plus sur une professionnalisation, mais sur des activités de création et d'ouverture à autrui : musique, sport, humanitaire, théâtre, action sociale, etc.

Modérer l'ethnicisation

La carte scolaire se calque sur le domicile des élèves. Dans certains quartiers, elle induit donc une ghettoïsation des établissements. Compte tenu de la composition des catégories défavorisées, ce phénomène se double parfois d'une ethnicisation. Alors que le poids de genres dans l'orientation fait l'objet d'une vigilance, l'ethnicisation reste un tabou. Or, elle génère une forme d'inappétence scolaire spécifique liée à l'impression qu'ont certains adolescents d'être victimes d'une racialisation institutionnelle établissant une corrélation entre leurs origines et des filières ou des établissements dépréciés.

Créer un statut de décrocheur

Lorsque l'abandon des études a été effectif, le raccrochage doit offrir des choix valorisants. Sur le mode d'une VAE adaptée pour des adolescents, il faudrait concevoir un droit opposable pour retour réaliste et positif dans un cursus